

Le Revenu d'Existence et l'Universel

Je salue l'expérience que mène une poignée de Départements au sujet du Revenu d'Existence. J'en profite pour faire remonter l'opinion et les craintes recueillies, au cours de la campagne présidentielle, relatives à l'avènement du « Revenu Universel d'Existence », proposé par B. Hamon.

Le « Revenu Universel d'Existence » provoquait, au printemps dernier, une forme de consternation et de contestation, face à ce qui apparaissait déjà être la remise en cause voire la fin des valeurs de travail et d'effort. La crédibilité du projet de B. Hamon était par ailleurs interrogée par deux inconnues économiques dépendantes l'une de l'autre : le financement du projet et la part de « travailleurs » (salariés et indépendants) susceptible de stopper nette toute activité professionnelle. Sans être spécialiste de la question, je crois savoir que l'expérience avait été menée en Europe du Nord (Finlande) et en Amérique du Nord (Canada) et qu'il en résultait que 5 % seulement de la population active stoppait sur le champ toute activité économique. Qu'en sera-t-il en France ? Avec quelles évolutions à termes ? La fin réelle du travail ? Le surendettement ? La relégation des valeurs de travail et d'effort ? La décroissance économique ? Le déclin ? Autant de thèmes à (re)-prendre au sérieux parce que (ré)-instrumentalisés par la droite dans un climat politique favorable aux extrêmes.

Je ressens toujours plus intensément l'amertume de ceux qui supportent mal ou plus du tout, de contribuer, par le travail et par l'effort, à l'état de droit social dont la générosité s'accroît au profit de ceux qui, bien malgré eux, n'ont plus d'activité régulière - et ils sont de plus en plus nombreux - alors même que les conditions et les relations de travail se tendent dangereusement, au sein même de l'entreprise, sous la pression des exigences et des performances. Pour mettre en œuvre le « Revenu Universel d'Existence », B. Hamon comptait alors sur l'« universalité » du projet par un emboîtement de causes et de conséquences économiques, séquence qu'il rapprochait alors des « étages d'une fusée » au décollage, approuvée par des économistes. Je ne m'oppose plus au Revenu d'Existence mais je butte sincèrement sur l'« universalité à la française » qui exulte dans la théorie et pêche ostensiblement dans la pratique.

Puisque la « propulsion » du projet - dans l'hypothèse qu'il se révèle réellement « universel » à termes - repose sur la valeur ajoutée et les cotisations salariales et patronales, donc sur l'effort et le travail, ne peut-il pas bénéficier, au cours de cette « séquence de décollage », aux seules classes sociales actives ? Que le projet soutienne d'abord le travail et l'effort puisqu'il consiste à relancer la consommation pour relancer les productions industrielles, agricoles et de services, sinistrées par la crise économique. Pourquoi alors ne pas « réserver » le droit au Revenu d'Existence à ceux qui peuvent d'ores et déjà faire la preuve (par exemple) de dix années d'activités consécutives. Et de progresser ainsi dans les couches sociales sinistrées autant par le travail (manque de revenus) que par le chômage (manque d'activités) jusqu'aux plus démunis (RSA) quitte à réduire ultérieurement les conditions à néant afin de surveiller l'évolution du phénomène et les données économiques « comme le lait sur le feu ». L'idée de Revenu d'Existence est assurément salutaire dans le climat présent. Mais à l'image des expériences de L. Blum et de F. Mitterrand gare aux lendemains qui déchantent !

N'est-ce pas d'ailleurs la récompense de l'effort et du travail que de permettre la « démission indemnisée » ? N'y-a-t-il pas là une sorte de « filet de secours » bien plus rassurant et bien plus intéressant que le chômage indemnisé, « limité » et « contrôlé », qui n'a cessé d'épouvanter, de terroriser et de démoraliser plusieurs générations d'actifs français et étrangers ? N'est-ce pas

permettre le retrait conciliant de ceux qui ne s'accrochent guère que pour des raisons financières (crédits) ou culturelles (retraite) au mépris de la santé ? N'est-ce pas « sécuriser » le parcours de ceux qui, dans l'effort d'une tentative de reconversion, voient toujours un avenir dans le travail ? N'est-ce pas contribuer à la mobilité générale des carrières professionnelles qui s'épargnent ainsi les conflits et les ruptures douloureuses tant pour les salariés que pour les employeurs ? Il faut, par conséquent, favoriser, permettre et susciter le partage du travail, en facilitant la mobilité de nouvelles générations de travailleurs sécurisés par la solidarité nationale qui profite d'abord aux actifs du monde de l'entreprise, de la société civile et de la fonction publique.

Les retombées de cette version du Revenu d'Existence temporairement conditionnée pourraient avoir un effet certain sur la transition que connaît le monde du travail. Personne ne sait ce qu'il adviendra demain du travail. En attendant, la part d'entrepreneurs et de salariés qui décideraient de stopper leur activité professionnelle pour le Revenu d'Existence laisseraient concrètement la place à ceux qui sont sans activités. C'est-à-dire que la part d'inconnue économique pourrait se résoudre d'elle-même. Les 5 % d'actifs « sortants » créent en théorie un appel d'air de 5 % d'actifs « entrants ». « Entrants » et « sortants » bénéficient d'un revenu suffisant qui diminue pour les licenciés et augmente pour les embauchés, garantissant, par les prélèvements sociaux sur l'ensemble des revenus et par la valeur ajoutée totale, la « manne » nécessaire à la reproduction du Revenu d'Existence au bénéfice, cette fois-ci, d'autres catégories de bénéficiaires à élever dans le meilleur des cas, à soutenir dans le pire. Les 5 % de « sortants » ne sont pas des inactifs. Parce qu'ils restent des « entrants » potentiels qui changent seulement d'activité, reprennent ou débute une entreprise, entament un processus de reconversion, s'investissent dans une formation, dans le monde associatifs, dans la Réserve citoyenne ou contribuent, par leur présence et leur expérience, au développement local et à l'action sociale. Choisir le Revenu d'Existence n'empêche pas la reprise d'activité. Il n'entrave pas la consommation des ménages. Il est susceptible de contribuer, faute de mieux, au maintien de la cohésion sociale nationale en attendant le retour de la croissance mondiale.

Robert BOUSBA, socialiste « autonome », à Provins.